

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

EPPS 002-1017/09/BC

■ Réalisation d'un cimetière communautaire sur la commune de Ceyreste - Approbation du lot 4 relatif aux espaces verts,

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de création de cimetières, la communauté urbaine a souhaité réaliser un cimetière communautaire sur la commune de Ceyreste compte tenu d'une part des besoins en inhumations et d'autre part de la saturation actuelle du cimetière existant.

Le Bureau a approuvé le 8 février 2008 le lancement d'un Appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics dont l'objet est la construction neuve de cet ouvrage qu'est le cimetière communautaire.

Ce marché est constitué de quatre lots, à prix global et forfaitaire. La durée de ces marchés sera de 17 mois. Les lots sont composés d'un lot VRD, d'un lot fourniture de caveaux, d'un lot Bâtiment Tous Corps d'Etat et d'un lot espaces verts.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008/067

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 21 janvier 2009 a déclaré les lots 1, 2 et 3 infructueux.

Pour le lot 4, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'entreprise Gagneraud pour un montant de 68 066.39 euros HT (correspondant à la décomposition du prix global et forfaitaire).

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le marché relatif au lot 4 et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégations du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération PEC 001-08/02/08/BC en date du 8 février 2008 approuvant le lancement de l'appel d'offres,
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'approbation du lot 4 relatif aux espaces verts de l'opération de réalisation du cimetière communautaire de Ceyreste et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 :

Est approuvé le marché pour le lot 4 de l'opération de réalisation du cimetière communautaire de Ceyreste, attribué à l'entreprise Gagneraud pour un montant de 68 066,39 euros HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Opération I 6775-01 – Fonction 026– Nature 2315– Sous politique F 210.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Equipements d'intérêt ,
Communautaire

Pour Présentation
La Présidente Déléguée à la Commission
Equipement d'Intérêt Communautaire,
Patrimoine Foncier, Protection
et Sécurité des Espaces Communautaires

Michel ILLAC

Patricia COLIN

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI